

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N° 5156

présenté par

Mme Le Feur, Mme Tiegna, M. Haury, M. Zulesi, M. Pierre Cazeneuve, Mme Givernet,
Mme Meynier-Millefert, Mme Panonacle et Mme Caroit

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 21, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« en s'attaquant en priorité aux fragilités identifiées dans le rapport mentionné au IV ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« production »

insérer les mots :

« , encourageant à des modes de consommation durables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vient préciser la rédaction de compromis trouvée entre l'examen du texte en commission des Affaires économiques et son examen en séance publique, afin d'insister sur la nécessaire articulation entre l'agriculture et la transition écologique, à travers notamment la prise en compte des risques et vulnérabilités identifiées, pour s'assurer de les atténuer et s'y adapter dans une perspective de résilience du modèle agricole et alimentaire.